



Spécial 1er degré

## Sommaire

- Édito p. 1
- Jour de carence p. 2
- Socle commun p. 3
- Remplacement p. 5
- Au Chili et au Québec p. 6
- Audience au Ministère p. 7

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1<sup>er</sup> degré  
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Luc BRIATTE,

Fabienne CHABERT,

François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Ana MACEDO, Jérôme SINOT

Délai de carence :  
Non à la punition  
des malades !

## ÉDITO

### ALLEGRO MA NON TROPPO

Ne boudons pas notre plaisir, il y a effectivement un changement d'ambiance au Ministère...

Reste que pour l'instant les mesures prises sont "légères"...

Le rétablissement de 1000 postes pour la rentrée dans le premier degré n'est certes pas négligeable, mais est une bien maigre mesure, nettement insuffisante en regard des besoins réels !

Seule est annoncée l'ouverture de discussions en vue d'une rentrée 2013 présentée comme plus « radieuse »...

Et pourtant, si certaines mesures ont un coût comme une augmentation plus conséquente des postes mis au concours qui permettrait de mettre en place une amélioration immédiate de la formation initiale, d'autres pourraient être prises plus rapidement, sans attendre une loi d'orientation promise pour l'hiver, car elles ne coûteraient rien. Or, le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale n'annonce :

- rien sur la suppression du SMA,
- rien sur la suppression de l'aide personnalisée,
- rien sur la suppression des SRAN,
- rien sur l'arrêt des pressions hiérarchiques et de l'autoritarisme,
- rien sur la remise à plat des fichiers informatiques,
- rien sur la restitution des postes de Rased qui peuvent immédiatement être pourvus par des personnels formés,
- rien sur le réemploi des personnels précaires, vers leur titularisation sur de nouveaux métiers,
- rien sur l'arrêt des enquêtes incessantes et inutiles,
- rien sur l'augmentation immédiate des postes au concours pour permettre une première amorce d'une réforme de la formation,
- rien sur la suppression des évaluations actuellement en place,
- rien sur la prise en compte des 2 ans dans les calculs des effectifs pour la carte scolaire,
- rien sur la suppression du LPC...

On en passe et des meilleures...

Il est clair que la mobilisation des personnels sera nécessaire pour obtenir ce que nous voulons !

**La CGT Éduc'action entend construire dans l'unité cette mobilisation dès la rentrée.**

**Yvon GUESNIER**

### JOUR DE CARENCE : PAS D'ÉTAT DE GRÂCE POUR LES PERSONNELS !

Le 6 mai dernier, une majorité de citoyens a décidé de mettre fin à l'entreprise de destruction sociale, de division et de discrimination menée par Nicolas Sarkozy et son gouvernement.

Comme un symbole, le Ministère a choisi de publier une note de service clarifiant les modalités d'application de la journée de carence au moment où celui-ci quitte ses fonctions. C'est là le signe que nous devons réitérer auprès des nouveaux interlocuteurs politiques notre exigence d'arrêt des réformes, d'établissement d'un réel bilan contradictoire sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

La consigne est donnée de procéder à la retenue correspondante dès la paie de mai pour les mois d'avril et de mai et sur la paye de mois de juin pour l'antériorité.

Cette aberration va encore alourdir la tâche des services des Ressources Humaines sur la période actuelle et susciter incompréhension et ressentiment chez les personnels. Il est important de préciser que la retenue opérée sera uniquement identifiée sur le bulletin de salaire de l'agent par la mention de la date de la journée donnant lieu à retenue sans aucune autre indication !

#### **POUR RAPPEL, LA JOURNÉE DE CARENCE NE S'APPLIQUE PAS AUX CAS SUIVANTS :**

- Accident de service ou accident du travail
- Maladie professionnelle
- Congés de Longue Maladie et Congés de Longue Durée
- Congé de grave maladie
- Congé de maternité (y compris congés pour grossesse pathologique), de paternité ou d'adoption, cependant, si l'agent est en congés maladie ordinaire avant le congé prénatal la journée de carence s'applique.

Pour la CGT Educ'action, cette mesure démagogique doit avant tout être supprimée par l'abrogation de l'article 105 de la Loi 2011-1977.

- En cas de prolongation ou de rechute, ce dernier point étant entendu comme un nouvel arrêt dans les 48 heures suivant la reprise.

La nature de certains de ces congés fait qu'ils ne sont reconnus qu'a posteriori, ce qui va impliquer la retenue de la carence puis le remboursement à l'agent.

Par ailleurs, les arrêts initiés en 2011 et prolongés sur 2012 ne doivent pas donner lieu à retenue.

Les arrêts de travail en rapport avec une affection de longue durée (au sens de l'article L324-1 du code de la sécurité sociale) ne donnent lieu à retenue de la journée de carence que lors de l'arrêt initial.

La retenue de la journée de carence porte sur les éléments de rémunération suivant :

- rémunération principale sur la base de l'indice détenu au jour de l'absence ;
- indemnité de résidence ;
- nouvelle bonification indiciaire ;
- primes et indemnités (y compris les garanties de toute nature), à l'exclusion de celles qui sont représentatives de frais.

Le supplément familial de traitement, la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat), sont exclus de l'assiette de la retenue.

Le montant de la retenue est déterminé par l'application du 1/30ème sur les éléments de rémunérations cités ci-dessus, y compris pour les personnels à temps partiel thérapeutique.

Les personnels travaillant à temps partiel se voient opérer la retenue du 1/30ème proratisé en fonction du taux effectif de rémunération.

La lourdeur et la complexité de ce dispositif ne sont plus à démontrer. Les coûts de gestion induits par l'aspect manuel des opérations et la diversité des tâches ne peuvent qu'être improductifs.

## COMBATTONS LE SOCLE COMMUN !

Le socle commun de connaissances et de compétences a été institué par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École le 23 avril 2005 ; il a été défini par le décret du 11 juillet 2006<sup>1</sup> autour de 7 piliers (maîtrise de la langue française, pratique d'une langue vivante étrangère, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, culture humaniste, compétences sociales et civiques, autonomie et initiative)<sup>2</sup>.

Le socle commun a plusieurs corollaires :

- le livret personnel de compétences (LPC) ;
- les évaluations nationales ; le site ministériel *Eduscol*<sup>3</sup> précise que « les enseignants peuvent s'appuyer sur les protocoles des évaluations nationales en CE1 et en CM2 et des outils d'aide à l'évaluation » pour renseigner le LPC ; des grilles ont d'ailleurs été fournies en ce sens, cette année, par des circonscriptions<sup>4</sup>.
- l'aide personnalisée qui a abouti au démantèlement des RASED, en a justifié le processus ;
- les Stages de Remise à Niveau (SRAN) pour les élèves de CM1 et CM2 (voire de CE1 dans plusieurs académies, inaugurés pendant les dernières vacances de printemps – pour préparer les évaluations du mois de mai ?)
- la « personnalisation du parcours scolaire » qui n'est autre qu'une sélection précoce de qui pourra se contenter du socle et qui aura la chance de construire la jolie statue qui va dessus.

La circulaire de rentrée 2012<sup>5</sup>, testament panégyrique du ministre Luc Chatel, insistait dès les premières lignes de son introduction sur le socle commun : « *L'école du socle commun est une école de l'exigence et de l'ambition pour que chaque élève prenne le chemin de sa réussite. Elle suppose des bases solides, acquises à l'école primaire, notamment en français et en mathématiques. Les dernières évaluations de CE1 et CM2 sont très éclairantes à cet égard. L'amélioration du niveau de français des élèves de CE1 est tout particulièrement un encouragement à approfondir le sillon des savoirs fondamentaux et de l'accompagnement personnalisé.* »



<sup>1</sup> Voir le *BOEN* n° 29 du 20 juillet 2006 (<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601554D.htm>).

<sup>2</sup> On notera que la huitième compétence du socle commun préconisé par les institutions européennes, "apprendre à apprendre", ne figure pas dans le socle français...

<sup>3</sup> <http://eduscol.education.fr/cid49889/livret-personnel-de-competences.html>

<sup>4</sup> Voir par exemple, sous le joli intitulé « Valider des items du LPC grâce aux évaluations nationales, c'est possible ! » : <http://18b-gouttedor.scola.ac-paris.fr/spip.php?article2512>

<sup>5</sup> Circulaire "Orientations et instructions pour la préparation de la rentrée 2012" du 27 mars 2012 parue dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°13 du 29 mars 2012 : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59726](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59726)



Concernant le collège, la même circulaire ajoute : « *Au collège, la personnalisation des parcours se poursuit dans la liaison école-collège, en favorisant la continuité des apprentissages et le travail en commun des professeurs. Le bilan établi en élémentaire, à travers notamment les évaluations nationales de CM2, permet de mettre en place, dès l'entrée au collège, les moyens les mieux adaptés pour aider les élèves (PPRE passerelle, accompagnement personnalisé, etc.). Personnaliser au collège, c'est ouvrir la voie à un collège des intelligences multiples qui propose différents*

*parcours mais aussi différentes approches pédagogiques pour mener tous les élèves à la réussite. Les classes de troisième découverte professionnelle 6 heures deviennent des classes préparatoires aux formations professionnelles afin d'améliorer l'offre pédagogique et éducative et de l'adapter aux réalités locales, sans préjuger de l'orientation des élèves en fin d'année. Les nouvelles formes variées d'alternance proposées dès la classe de quatrième donnent aux établissements toute la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins de certains de leurs élèves et ainsi personnaliser leurs parcours. L'accès accompagné au monde professionnel permet une découverte des métiers compatible avec les objectifs du socle commun.»*

Au total, les expressions "socle commun" ou "école du socle" apparaissent 22 fois dans la circulaire et ses annexes, alors que nulle part on ne parle du RASED, ni de l'aide spécialisée ! 40 fois étaient repris les termes "personnalisé-e", "personnaliser" ou "personnalisation" pour désigner les aides, les parcours... Un signe parmi d'autres que l'école du socle se construit bien au détriment de l'aide spécialisée, alors même que de plus en plus d'élèves en auraient besoin.

Pour la CGT Educ'action, non seulement la priorité de l'Éducation Nationale n'est pas d'« assurer la maîtrise » du socle commun, mais il faut en finir avec le socle commun lui-même. En effet, rien n'est plus discriminatoire que de réduire à ce socle les apprentissages. Il nous répugne de penser qu'avant même de devenir élèves, certains enfants – issus notamment des couches sociales les plus fragilisées par le chômage, la pauvreté, l'absence de perspectives, les discriminations en tous genres – pourraient être "déterminés" comme devant se contenter d'un socle représentant à la fois un minimum et un tout suffisant. L'accès à ce qui se trouve "sur le socle" serait-il, par conséquent, réservé aux seuls élèves à qui on aurait donné les clés de la réussite ? L'école publique serait-elle, à terme, vouée à ne dispenser que ces savoirs du socle, laissant le soin au privé, par exemple, d'enseigner les autres savoirs à une élite, comme l'y pousse déjà l'assouplissement de la sectorisation des collèges dans certains quartiers ?

Nous continuons donc, à la CGT Educ'action, à revendiquer un service public d'éducation progressiste, non pas qui restreigne les apprentissages à un socle commun de savoirs formatés pour satisfaire le patronat mais qui permette à tous l'accès à une culture commune émancipatrice. Ce n'est pas là une seule question de mots : la culture commune est celle qui va donner à tous les clés pour décrypter le monde, l'analyser, le critiquer, accéder à une citoyenneté pleine et entière.

**Henri BARON**

## REMPACEMENT

### LA RÉALITÉ DES CHIFFRES ET DES MÉTHODES BIEN CONNUES

Un rapport de l'IG analyse l'évolution du remplacement depuis 2008. Il montre une nette dégradation, nous partageons le constat, mais non les préconisations qui ne vont clairement pas dans le sens des personnels. Après avoir découvert que les enseignants sont à la fois jeunes et majoritairement des femmes (quel scoop !), ils « découvrent » également que les enseignants sont plus malades en hiver. Dans le premier degré, le taux de féminisation approcherait 90 % de la population enseignante et un congé sur deux est un congé maternité. L'affectation des néo titulaires ou de jeunes enseignant-e-s sur des postes de ZIL a des conséquences en termes de disponibilité des personnels remplaçants.

Afin de pallier le manque de remplaçants le rapport préconise donc de rogner sur les autorisations d'absence (majoritairement liées aux rendez-vous médicaux ; hé oui, beaucoup de médecins ne consultent ni le mercredi ni le samedi !). Également évoquées, les décharges de directeurs dans le cas des petites classes.

Des postes de remplaçants dans le premier degré ont certes été créés mais ils ne sont certainement pas à la hauteur des besoins ! Pour faire face, les directions académiques ont bien suivi les directives : revenir sur le temps partiel à 80 %, déplacer les stages de formation continue hors des temps de pic de congés maladies ou hors du temps scolaire (pour les stagiaires comme pour les titulaires) et ne les assurer que s'il est possible de remplacer les collègues, regrouper la gestion du remplacement au niveau de la direction départementale d'académie, expérimenter une application déléguant la gestion du remplacement aux directeurs d'école (33 départements expérimentateurs en 2011). Seule la mise en commun intra académique n'a pas été appliquée à ce jour.

Nous avons vu l'efficacité de ces recommandations : réduction à peau de chagrin de la formation continue, mise en place de stages hors du temps scolaire, disparition du 80 % dans le premier degré, disparition des BFC...

Le rapport annonce que le surnombre estimé à 5 000 Equivalents Temps Plein au niveau national pour le premier degré (nombre qu'il convient de mettre en regard des 318 000 postes dans le premier degré) serait résorbé dans les années à venir et entraînerait mécaniquement une augmentation de la tension sur les remplacements. Effectivement, tenter à tout crin d'additionner des bouts de temps plein les uns aux autres pour construire un système ne résiste pas longtemps à la réalité... Dans les faits, des départements sous tension, des journées de classe perdues, des conditions de travail dégradées...

#### **Les propositions sont assez décousues :**

- le recours au pôle emploi. Il est recommandé de constituer des stocks de postes de remplacements (TZR et suppléance)
- déterminer pour les élèves, le nombre de d'heures dû pour préparer le diplôme (naïvement, nous pensions qu'il s'agissait des grilles horaires nationales)
- la reconquête du mois de juin
- faire en sorte que les sorties, voyages et formations soient compensés (les cours assurés)
- développer le cartable en ligne
- favoriser le remplacement en interne.

#### **Pourtant, en creux, dans ledit rapport, un certain nombre de solutions peuvent sourdre :**

- augmenter le nombre de postes
- recréer des postes de réadaptation ou de passerelle pour exercer d'autres fonctions dans les Fonctions Publiques
- prendre en compte les conditions de travail des remplaçants
- remettre en place une médecine de prévention
- créer des mesures d'accompagnement (formative déconnectée de l'évaluation) pour les enseignants en difficulté.

**Fabienne CHABERT**

### CHILI, QUÉBEC : LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ

Pour pouvoir financer les études de leurs enfants, les familles s'endettent auprès d'un système organisé par l'Etat (prêt bancaire à 4 %). Si ce dernier n'est pas remboursé, les Chiliens endettés (la majorité des gens) sont inscrits sur une liste intitulée Dicom qui leur interdit d'être recrutés à certains emplois. En mai 2011, le président Pinera a annoncé de nouvelles mesures contre l'éducation entraînant une vague de protestation. Durant des mois, les étudiants se sont appuyés sur la population qui les a aidés à occuper les lycées et a soutenu le mouvement. Manifestations carnavalesques ou quasi happening (par exemple, une course relais autour de la Moneda), se sont succédé malgré la répression policière (près de 870 arrestations). Après quatre mois de manifestations, une grève générale a rassemblé près de 600 000 personnes à travers le pays. La CUT (Centrale Unitaire des Travailleurs), aux côtés des associations étudiantes, a alors exigé le retour sur les réformes imposées par Pinochet. Pinera a annoncé la création d'un système de crédit à taux réduit mais se refuse toujours à accorder la gratuité de l'éducation. En mars 2012, lors de la rentrée scolaire au Chili, les manifestations ont repris et les étudiants ont apporté leur soutien aux étudiants québécois.



Au Québec, la grève des étudiants a débuté en mars 2012 pour réclamer le gel des frais de scolarité. Après 2 mois de luttes avec l'appui des parents, des enseignants et du monde associatif, les dernières rencontres n'ont débouché que sur un étalement du droit de paiement et la création d'un prêt à 2 % à la sauce Pinera. Dans les deux cas, le gouvernement prétend que la situation économique ne permettrait pas la gratuité ; dans les deux cas, la matraque a été amplement utilisée. Le gouvernement québécois, au lieu de répondre aux justes revendications des étudiants a fait le choix de leur refuser le droit de manifester. Il va à l'encontre de la liberté de réunion des étudiants ou de toutes autres catégories sociales en rendant passible d'amendes très élevées la « perturbation du système éducatif » par les manifestations.

**Défendre ses droits, manifester est utile à tout le monde. La CGT Éduc'action s'indigne d'une telle opération. Ce qui est bafoué, c'est le travail, le droit de lutter, les libertés individuelles et collectives. De Santiago en passant par Québec et Paris, ce sont les mêmes politiques libérales qui mettent à mal le droit à l'éducation.**

**Le financement de l'éducation n'est pas une question de budget mais de volonté politique. En France, au Chili et au Québec, il faut que les gouvernements agissent de façon à réorienter les profits vers la satisfaction des besoins sociaux. Les états doivent donc se doter d'une fiscalité solidaire, construite pour servir le bien commun.**

**Fabienne CHABERT**

## LA CGT ÉDUC'ACTION REÇUE PAR LE NOUVEAU MINISTRE



La CGT Éduc'action a été reçue, mardi 5 juin 2012, par le nouveau ministre de l'Éducation Nationale, Vincent Peillon, avec sa Fédération, la FERC-CGT, et le syndicat CGT de l'Enseignement privé...

- **Concernant les stagiaires** - Alors que le Conseil d'État a, le 1<sup>er</sup> juin 2012, annulé l'ensemble des textes concernant la "mastérisation", le ministre se contente d'affirmer que les stagiaires du second degré auront 3 h de décharge. C'est une réponse inquiétante. Pire, le ministre annonce vouloir recruter des retraités pour former les stagiaires ! Nous considérons que nous sommes donc dans une logique bien en-deçà des annonces de campagne. La CGT Éduc'action réaffirme son opposition totale à la réforme mise en place par le gouvernement Sarkozy. Elle défend l'idée d'un concours niveau licence, avec une formation de deux ans payés et débouchant sur un master.

- **Concernant les non-titulaires** - Notre délégation a réaffirmé sa revendication d'une titularisation de tous, sans condition. Le ministre s'est dit en accord sur notre demande d'une circulaire permettant, dans l'urgence, le réemploi de tous les non-titulaires. Il va, par ailleurs, relancer les discussions concernant le plan Sauvadet, initié par le gouvernement précédent, et qui devrait aboutir à des titularisations. Le ministre s'est engagé sur la prolongation d'un an des contrats aidés actuels. La CGT Éduc'action prend acte des annonces et demande une concrétisation rapide, en particulier sur le réemploi de toutes et tous. Au-delà du plan Sauvadet, sur lequel nous demandons la titularisation de tous les personnels éligibles après un simple examen professionnel (ce qui est prévu dans le cadre de cette loi), nous exigeons l'ouverture rapide de négociations sur un plan de titularisation réel sur une base de discussions plus larges et qui concernera tous les précaires.

- **Concernant les restitutions d'emplois** - Le gouvernement confirme son travail sur 60 000 emplois sur le quinquennat et sur 1 000 emplois en urgence à la rentrée 2012 pour le premier degré, plus particulièrement les RASED. La CGT Éduc'action prend acte de ces annonces mais considère qu'elles sont insuffisantes. Elle rappelle sa demande d'une annulation des 80 000 suppressions d'emplois du quinquennat passé et sa demande de création d'emplois nouveaux au regard des besoins importants qui existent.

- **Concernant la future loi d'orientation** - Les discussions auront lieu dès juillet. Nous considérons que ce calendrier ne doit pas être un carcan qui empêche un débat large avec les personnels.

- **Concernant les GRETA** - En opposition aux personnels mobilisés et à l'intersyndicale, le ministre a rejeté l'idée d'un moratoire sur le passage en GIP des GRETA. Il a plus globalement refusé tout retour sur cette loi qui concerne aussi les CFA publics.

Il ressort de cette rencontre beaucoup d'interrogations et des attentes de réponses concrètes. De fait, selon le ministre, "pas de miracle à attendre" pour les salaires, rien de concret sur les conditions de travail, pas de discussion sur le Service Minimal d'Accueil, sur le jour de carence ou sur ECLAIR...

**Pour la CGT Éduc'action, il se confirme que la mobilisation des personnels sera nécessaire pour peser sur les choix politiques du nouveau gouvernement.**

# Bon courage pour cette fin d'année scolaire et bonnes vacances !



1<sup>er</sup> degré  
n° 16 - Juin 2012

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous  
UNSEN CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Nom (Mme, M.) ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Localité.....

Tél..... E-mail .....

Établissement .....

Code postal ..... Localité.....